



CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LE PROJET PERSONNALISÉ



Date (s) : les 03-04 juillet 2024	Lieu : URIOPSS IDF	Durée : 2 jours (14 heures)	Tarif adhérents : 620 €
-----------------------------------	--------------------	-----------------------------	-------------------------

Objectifs pédagogiques

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale demande aux établissements et services sanitaires et médico-sociaux d'élaborer et de mettre en œuvre un projet pour chacune des personnes qu'ils accompagnent.

Cette démarche vise à permettre un accompagnement global de chacun, au plus près de ses besoins, désirs et capacités, tout en tenant compte des contraintes institutionnelles et de la faisabilité du projet envisagé.

L'enjeu est de faciliter la cohérence d'approche entre les différents professionnels et structures intervenant auprès d'une même personne.

- ◆ Comprendre les enjeux liés au projet personnalisé
- ◆ Acquérir une méthodologie d'élaboration d'un projet personnalisé et de son évaluation

Programme

Le projet personnalisé : un outil d'accompagnement

- ◆ Les premiers contacts
- ◆ Identifier les besoins, attentes, désirs, habitudes de vie et capacités de la personne
- ◆ Prendre en compte son parcours de vie
- ◆ Co-construire le projet avec la personne : enjeux, limites, modalités
- ◆ Prendre en compte l'environnement familial de la personne et/ou le représentant légal
- ◆ Évaluer les capacités de la personne à prendre part à l'élaboration de son projet
- ◆ Établir le projet
- ◆ Formaliser le projet par écrit
- ◆ Communiquer le projet à la personne concernée et à sa famille, aux partenaires internes et externes
- ◆ Mettre en œuvre le projet
- ◆ Évaluer et réajuster le projet avec la personne, ses proches et l'équipe pluridisciplinaire

Le projet personnalisé : repères juridiques et recommandations

- ◆ La loi 2002-2
- ◆ Les recommandations de l'ANESM

Le projet personnalisé : un travail d'équipe au sein d'une institution et en lien avec des partenaires

- ◆ Analyser la situation en équipe pluridisciplinaire dans l'élaboration du projet
- ◆ Articuler projet personnalisé et projet d'établissement
- ◆ Définir un référent – Rôle du référent

Public : Toute personne appelée à mettre en œuvre le projet personnalisé

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation : Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Isabelle PERRINE : Psychosociologue clinicienne et Collaboratrice de l'URIOPSS IDF

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.

Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.